

Délibération n°D20230043

Rapporteur : Christophe DAVID-BORDIER

Service : Finances

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures,** les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »
- (2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »
- (3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »
- (4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

### CANDIDATURE VILLE DE BERGERAC - COUPE DU MONDE DE RUGBY A XIII 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L. 2121-29 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT qu'après la Coupe du Monde de rugby 2023, puis les jeux de Paris 2024, la France s'est vue attribuer un nouvel événement sportif planétaire pour l'année 2025 : la Coupe du Monde de Rugby à XIII ;

CONSIDÉRANT l'audience de l'évènement (64 nationalités participantes, 124 matchs retransmis télévisuellement, 300 000 à 400 000 spectateurs attendus, 40 villes hôtes de matchs) nommé France 2025 ;

CONSIDÉRANT la période d'accueil des délégations de sportifs, à savoir 5 semaines à compter d'octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'objectif éco-responsable que vise France 2025 ainsi que les valeurs d'égalité et d'inclusion que cet évènement véhicule ;

CONSIDÉRANT les charges relatives à l'acquisition des droits d'accueil de la phase de poule (six matchs proposés dont au moins deux avec des équipes tête de série) pour un montant de 264 000 € TTC et les modalités de paiement ;

CONSIDÉRANT les conditions de location des installations proposées par le comité organisateur ;

CONSIDÉRANT les recettes prévisionnelles pour la ville de Bergerac (billetterie grand public, buvette...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la candidature de la Ville de BERGERAC à l'accueil de la Coupe du Monde de rugby à XIII en 2025 ;
- **D'AUTORISER** le positionnement de la Ville de BERGERAC pour l'accueil de six matchs de la phase de poule de la compétition Hommes et de la compétition Femmes ;
- **D'APPROUVER** le paiement à France 2025 des droits d'accueil fixés à 264 000 € pour la phase de poule de la compétition masculine et de la compétition féminine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à louer auprès du comité organisateur les installations nécessaires au bon déroulement de l'évènement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour co-financer cet évènement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires en dépenses et en recettes seront inscrits aux budgets des années 2024 et 2025.

**Adopté par 25 voix pour** : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatima BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON.

**2 voix contre** : Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

**4 abstentions** : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **10 MAI 2023**  
et de l'affichage en date du **10 MAI 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD